

Postulat - Corriger les défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts

La nouvelle taxe déchets verts (selon préavis 18/2022) a généré beaucoup de mécontentement au sein de notre population. En tant que conseiller communal nous avons été interpellé de nombreuses fois par des citoyens avec les arguments suivants :

- Une communication pas très claire (flyers officiels corrigés à la main).
- Une taxation pour l'année alors que l'entrée en vigueur était en août
- De nombreux habitants d'immeubles avec plusieurs logements ont été fâchés de constater qu'avoir un seul gros container pour tout l'immeuble est désormais payant, alors qu'il ne s'agit que de stocker de manière hygiénique la petite quantité de déchets verts de chaque ménage. Ce qui semble illogique au vu des arguments présentés par la municipalité, soit de taxer les grands générateurs de déchets. A noter que les propriétaires d'une maison sans jardin, ne générant que des déchets de cuisine et ayant opté pour un container pour des raisons d'hygiène et d'odeurs se voient taxés de la même manière que celui qui dépose un container plein à chaque passage.
- L'impression pour les habitants de passer deux fois à la caisse pour la même prestation : par la taxe annuelle et par la vignette pour containers
- Aligner une ribambelle de petits contenants le jour du ramassage n'est ni esthétique ni efficient pour les employés chargés de la collecte
- L'instauration de la nouvelle taxe dans un contexte de difficultés pour le pouvoir d'achat.
- Il s'agit là clairement de défauts de jeunesse qui n'ont été révélés que par la mise en pratique concrète de la nouvelle taxe. Il était difficile pour le conseil communal de les déceler au moment de voter le préavis. Au final, beaucoup de gens sont mécontents.

La Municipalité est invitée à remédier aux défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts. Elle pourrait par exemple :

- Étudier des mesures pour éviter de décourager les immeubles avec plusieurs logements d'opter pour un seul container à déchets verts (payant) à la place d'un petit contenant (gratuit) par logement.
- Étudier une compensation équitable pour avoir facturé la totalité de la nouvelle vignette 2023, alors qu'elle n'est entrée en vigueur qu'en août.
- Mener une enquête auprès de la population pour connaître d'éventuels autres défauts de jeunesse de cette nouvelle taxe.
- Clarifier la communication sur la nouvelle taxe.

Où les griefs des citoyens et citoyennes et au vu de ce qui précède, les postulant et postulantes demandent à la Municipalité recenser les défauts

de la mise en place de taxe déchets verts communale et les corriger dans la mesure du possible.

Cully, le 9 octobre 2023

Christine Lavanchy

Anouk Arbel

Jonas Cuénoud

Chantal Ostorero

Basile Debraine

Léon Denisart

Margarida Janeiro